

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-10-140

**SIGNATURE D'UN
AVENANT AU CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**SEANCE
DU 14 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 37

votants : 45

**DATE DE CONVOCATION :
6 NOVEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Philippe L'HELGOUALC'H**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatorze novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant), Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PIERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEFEBVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Rambourg) à Monsieur MENEZ Yves

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Madame
* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DELLUC
* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Madame LOISEL

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
* Madame GAUVILLE-JHERBET Cécile (Fleurines)
* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
* Madame LELIEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents, 11 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance laisse la parole à Madame JAUNET, Vice-présidente en charge de la petite enfance. Elle explique que le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement de l'accueil, destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Ce contrat a été signé pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le Contrat Enfance Jeunesse est conclu actuellement pour le financement de 1,3 équivalent temps plein.

Suite à la reprise de la gestion en interne du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de Cœur Sud Oise, ce service a fonctionné avec 1,5 équivalent temps plein de janvier 2018 à juillet 2018. Il convient de signer un avenant avec la CAF permettant d'obtenir un financement complémentaire.

Il est à noter que le Contrat Enfance Jeunesse sera en renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération

Vu les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant la nécessité de signer l'avenant proposé afin d'assurer la continuité de service,

Après avoir entendu l'exposé de Madame JAUNET, Vice-présidente en charge de la petite enfance, par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'APPROUVER** l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la signature de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avant le 31 décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 30/11/2018
Reçu en préfecture le 30/11/2018
Affiché le **30 NOV. 2018**
ID : 060-200066975-20181114-DEL2018CC10140-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de l'

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **30 NOV. 2018**

Et de l'affichage le : **30 NOV. 2018**

Le Président,
Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **29 NOV. 2018**

Le Président,
Philippe CHARRIER